

**AVIS PUBLIC  
ANNONÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS  
DE LA CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 431-26**

À toutes les personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro 431-26, avis est, par les présentes, donné comme suit :

- 1) Lors de la séance ordinaire tenue le 18 novembre 2019, le conseil municipal a adopté le premier projet de Règlement numéro 431-26 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de modifier les usages permis et les normes de lotissement et d'implantation des bâtiments de la zone HC-90 ainsi que de modifier les normes de stationnement pour le groupe d'usage multifamiliale dans le secteur HC-90.
- 2) Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, pour le premier projet de Règlement numéro 431-26, le lundi 2 décembre 2019 à 19h30, au Centre Marcel-Lacoste situé au 545, chemin des Patriotes, à Otterburn Park.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil municipal expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

- 3) L'objet du présent Règlement est d'amender le Règlement de zonage afin de :
  - Modifier les usages autorisés, les normes de lotissement et d'implantation des bâtiments de la zone HC-90;
  - Modifier les normes de stationnement pour le groupe d'usage multifamilial (H3) dans le secteur HC-90.
- 4) Le premier projet de Règlement de zonage numéro 431-26 est susceptible d'approbation référendaire et doit être approuvé par les personnes habiles à voter des zones visées et des zones contiguës.

Il est susceptible d'approbation référendaire en ce qui concerne les dispositions ayant pour objet :

- Article 4 : Grille de zonage

Une demande peut provenir de la zone visée HC-90 et des zones contiguës à celles-ci, H-18, P-17 et HC-16

La localisation de la zone visée HC-90 et des zones contiguës H-18, P-17 et HC-16 est illustrée sur le croquis ci-dessous :



- 5) Le premier projet de Règlement concerné par le présent avis est déposé au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, situé au 601, Chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit du lundi au jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

**DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 19 NOVEMBRE 2019**

Alain Cousson, ing., directeur général et greffier adjoint